

Plan Simple de Gestion

Nouvelle-Aquitaine

Nom du propriétaire :

Commune principale de la forêt :

Département :

Surface totale (en ha) :

Surface forestière proposée à l'agrément (en ha) :

Durée d'application :

Du **au**

Présenté par :

Agissant en qualité de :

Cadre réservé au CNPF

PSG reçu le

Enregistré sous le N°.....

Exemple proposé par

le Centre National de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine

6 parvis des Chartrons - CS41255 - 33075 BORDEAUX CEDEX - Tél : 05 56 01 54 70

Courriel : nouvelle-aquitaine@cnpf.fr Site Internet : nouvelle-aquitaine.cnpf.fr

Janvier 2025

Je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre du Code Forestier.

Ma forêt étant concernée par des réglementations spécifiques, je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre des articles L.122-7 et 8 du Code Forestier pour la ou les réglementation(s) suivante(s) :

Code forestier

- ☐ Forêts de protection

Code de l'environnement

- ☐ Monuments naturels ou sites inscrits
☐ Monuments naturels ou site classés
☐ Parc nationaux (zone cœur)
☐ Réserves naturelles
☐ Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes
☐ Natura 2000

Code du patrimoine

- ☐ Périmètres de protection d'un monument historique
☐ Sites patrimoniaux remarquables

Le :

Signature (s) du ou des propriétaire*(s), ou du représentant légal (joindre le document désignant le représentant légal ou l'extrait K-bis), ou du mandataire (joindre le mandat), du ou des nu-propriétaire(s) et titulaire(s) d'un droit réel de jouissance (usufruitiers,...) le cas échéant

**En cas d'indivision et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par les indivisaires représentant au moins les 2/3 des biens indivis.*

En cas de nue-propriété/usufruit et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par chaque usufruitier et nu-propriétaire

1. Renseignements généraux et administratifs

1-1 – LE PROPRIÉTAIRE

Lister les différents propriétaires

Nom et prénom (ou raison sociale) :

Date de naissance :

N° SIRET (11 chiffres) le cas échéant :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

Mode de possession : (nu-propriétaire, usufruitier, indivision, ...) ¹

Dans le cas où le propriétaire est une personne morale (joindre statut ou tout document officiel désignant le gérant ou fournir l'extrait Kbis pour les GF et les sociétés) :

- **Représentant légal** :

Nom et prénom (ou raison sociale) :

Date de naissance :

N° SIRET (11 chiffres) le cas échéant :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

¹ si usufruitier, préciser les noms et adresses des nu-propriétaires. Ceux-ci doivent signer le PSG. ou une procuration donnant pouvoir à la personne ayant établi le PSG. (voir modèle en annexe)

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le cas échéant forme juridique de la structure de regroupement (ex : ASLGF...) :

Dénomination :

La structure se compose de.....propriétaires ou entités (indivisions, sociétés civiles...) répartis sur.....communes et.....départements pour une surface totale de.....ha

Adresse du siège social :

N° SIRET (11 chiffres) :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

- **Représentant légal :**

Nom et prénom (ou raison sociale) :

Date de naissance :

N° SIRET (11 chiffres) le cas échéant :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

1-2- REDACTEUR DU PSG

Nom et prénom (ou raison sociale) :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

1-3- TABLEAUX DES PARCELLES CADASTRALES ET FORESTIÈRES

Nom et prénom du propriétaire 1 :

						Engagements fiscaux éventuels		
Commune	Section cadastrale	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface	Parcelle forestière	Monichon Date du dernier engagement souscrit	DEFI Date du dernier engagement souscrit	IFI Date du dernier engagement souscrit

Nom et prénom du propriétaire 2 :

						Engagements fiscaux éventuels		
Commune	Section cadastrale	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface	Parcelle forestière	Monichon Date du dernier engagement souscrit	DEFI Date du dernier engagement souscrit	IFI Date du dernier engagement souscrit

Nom et prénom du propriétaire 3 :

*Le choix de mettre en place un parcellaire forestier est laissé au rédacteur.
Pour chaque propriétaire, faire apparaître les sous totaux par commune.
Les tableaux trop volumineux peuvent être portés en annexe.*

Date du dernier engagement DEFI souscrit : date

Dans le cas d'un PSG concerté :

L'unité de gestion élémentaire ou sous parcelle ne pourra alors regrouper 2 propriétaires.

1-4- DOCUMENTS DE GESTION DURABLE PRÉEXISTANTS

*Seulement dans le cas d'un PSG concerté à vocation labellisation GIEEF.
Les modalités de prise en compte seront explicitées en annexe.*

2- Contexte

2-1- ENJEUX ÉCONOMIQUES

- **Qualité des bois présents dans la forêt :**

Préciser :

- Préciser les facilités ou difficultés rencontrées pour la commercialisation des bois, le cas échéant par catégories de produits (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, bois de feu, piquets...) et essences :

- Autres ressources économiques : ☐ Location de la chasse ☐ Autres

Si autres, préciser :

- Accès au massif : ☐ Inexistant ☐ Difficile ☐ Facile

Routes accessibles aux grumiers : ☐ suffisantes ☐ insuffisantes

Places de dépôt : *Nombre :*

Besoins supplémentaires d'accès et de desserte :

- Présence d'équipements pour la défense contre les incendies : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :

- **Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?**

Préciser :

2-2- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Code forestier

☐ Forêts de protection (code forestier, articles L. 141-1 et suivants)

Code de l'environnement

☐ Monuments naturels ou sites inscrits (code de l'environnement, article L. 341-1)

☐ Monuments naturels ou sites classés (code de l'environnement, articles L. 341-2 et suivants)

☐ Parc nationaux zone cœur (code de l'environnement, articles L. 331-1 et suivants)

☐ Réserves naturelles (code de l'environnement, articles L. 332-1 et suivants)

☐ Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (code de l'environnement, articles L.411-1 et suivants)

☐ Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-4 et suivants)

Dans l'affirmative :

Nom et n° du site :

Une charte Natura 2000 a-t-elle été signée ?

☐ Oui (*joindre le document*) Date :

☐ Non

Un contrat Natura 2000 a-t-il été signé ?

☐ Oui (*joindre le document*) Date :

☐ Non

Code du patrimoine

☐ Périmètres de protection d'un monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)

☐ Sites patrimoniaux remarquables (code du patrimoine, art. L. 631-1 et suivants)

Autres zonages opposables :

☐ Périmètres de protection des captages

☐ Plan de Prévention des Risques (*à préciser*)

☐ Réglementation des Boisements

Informations complémentaires :

☐ ZNIEFF :

☐ Autre (*Préciser*) :

Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?

Préciser :

2-3- ENJEUX SOCIAUX

La forêt fait-elle l'objet d'une fréquentation ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est son importance et sa nature (promeneurs, randonneurs, cavaliers, cyclistes, engins motorisés, ...) ?

Préciser :

Existe-t-il une convention d'ouverture au public telle que prévue à l'article L.122-9 du Code Forestier ? ☐ Oui (*joindre le document le cas échéant*) ☐ Non

Autres enjeux spécifiques éventuellement :

Préciser :

Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?

Préciser :

2-4 – ENJEUX DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

2-4-1 – Exposition au risque

- Votre propriété est-elle située dans un massif classé réglementairement à risque d'incendie ? ☐ Oui ☐ Non
- Votre propriété est-elle située, en tout ou partie, à proximité d'un secteur à fort risque de départ de feu (route, voie ferrée, habitations (<50 m), site industriel,...) ? ☐ Oui ☐ Non

Surface (estimée) ou liste des parcelles très exposées au risque de départ de feu :

2-4-2 – Accès à la propriété, desserte forestière et Infrastructures² :

La propriété fait-elle partie de massifs sans accès ou d'accès difficile³ ? ☐ Oui ☐ Non

Les secteurs à fort risque de départ de feux sont-ils facilement desservis ?

☐ Oui ☐ Non

Exemples : pistes empierrées / gravées / carrossables ; accès traversant sans cul de sac ; pas d'obstacles infranchissables.

La propriété est-elle équipée en places de dépôt, aires de retournement, points d'eau, franchissements (fossés / cours d'eau) ?

Principales Infrastructures DFCI	État

2-4-3 – Actions de sylviculture préventive prévues sur la propriété

Exemples : implantation des peuplements par rapport aux pistes, débroussaillages fréquents et éclaircies faites à bonne fréquence/intensité dans les peuplements les plus sensibles, rallonger ou raccourcir les révolutions de peuplements voisins afin de créer des discontinuités horizontales, remplacement des peuplements déperissants, création de bande de sureté en bord d'implantations humaines.

2-4-4 – À l'échelle du massif dans lequel est située la propriété, quelles seraient les améliorations souhaitables sur la desserte ou l'équipement ?

.....
.....

² Les accès et équipements principaux doivent figurer sur le plan parcellaire.

³ Il est recommandé, lorsque les conditions le permettent, que les massifs de plus de 25 ha soient équipés de piste d'accès.

3- Gibier : Équilibre sylvo-cynégétique

La propriété fait-elle partie d'une ACCA ? ☐ Oui ☐ Non

La propriété fait-elle partie d'une société de chasse ? ☐ Oui ☐ Non

Alsace-Moselle, le propriétaire est-il réservataire ? ☐ Oui ☐ Non

La propriété dispose t'elle d'un plan de chasse ? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, qui demande le plan de chasse ?

- ☐ le propriétaire exerçant son droit de chasse
- ☐ le propriétaire (clause dans le bail de chasse au locataire de chasse)
- ☐ le locataire de la chasse
- ☐ l'ACCA
- ☐ le locataire du lot communal (Alsace-Moselle)

Dégâts constatés à la rédaction du PSG :

☐ Aucun ☐ Rares ☐ Disséminés ☐ Généralisés

Nature des dégâts constatés : ☐ Frottis ☐ Ecorçage ☐ Abroutissement

Surface des espaces ouverts permettant l'alimentation des cervidés (clairières, landes, prairies, emprises EDF, cultures à gibier ...) :ha

Évolution souhaitable des prélèvements (notamment en fonction des surfaces sensibles aux dégâts du gibier) :

Gibier	Chevreaux	Cerfs	Autres
Identification des espèces inscrites au plan de chasse			
Tendance souhaitée du plan de chasse pour la durée du PSG			

Conséquences sur la gestion forestière et/ou la qualité des habitats et mesures de prévention et de protection envisagées contre les dégâts de gibier :

Préciser :

4-Description et gestion de la forêt

4-1- ANALYSE DE L'APPLICATION DU PSG PRECEDENT

N° et date d'agrément du PSG précédent en cas de renouvellement :

Brève analyse de l'application du PSG précédent :

- Commentaires généraux :

--

Mise en œuvre du programme des coupes et travaux prévus dans le PSG précédent :

--

- Liste des coupes et travaux prévus dans le PSG précédent et non réalisés :

Année prévisionnelle	Liste des parcelles	Type d'intervention prévue	Commentaire

- Surface mise en régénération lors du précédent PSG :Ha

4-2- CHOIX DES OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE POUR LA FORET

- ☐ Production de bois
- ☐ Chasse
- ☐ Protection-biodiversité
- ☐ Accueil du public
- ☐ Autre : préciser :

- Commentaires (motivation des choix, moyens prévus, priorisation des objectifs...) :

Texte

4-3- DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

Seront présentés de manière synthétique les facteurs physiques et climatiques influençant la gestion.

Description :

Texte :

En fonction de l'importance des développements cette partie non obligatoire pourra également être reportée en annexe.

4-4- DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET MODES DE GESTION

4-4-1- DESCRIPTION DES PEUPEMENTS

Description sommaire des grands types de peuplements présents dans la forêt :

- En référence aux grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole

Type 1 : Appellation (code SRGS le cas échéant) :

Surface totale concernée :..... .ha

Description :

Texte

Type 2 : Appellation (code SRGS le cas échéant) :

Surface totale concernée :..... .ha

Description :

Texte

Tableau de répartition par types de peuplement

		Surfaces par types de peuplements <i>Tels que définis ci-dessus</i>													
N° Parcelles	N° Sous- parcelles	Type 1	Type 2	Type 3											Total
Total															

Commentaires :

Texte

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe

4-4-2- MODES DE GESTION PROPOSES – REGLES DE CULTURE

Description sommaire des modes de gestion proposés :

- En référence aux grandes catégories de peuplements définies à la page précédente
- En référence à l'itinéraire sylvicole type lorsqu'il existe et est applicable en région

Type de peuplement 1 :

Parcelles concernées :

Surface totale :ha

Description du mode de gestion proposé :

Texte

Type de peuplement 2 :

Parcelles concernées :

Surface totale :ha

Description du mode de gestion proposé :

Texte

*** Pour un même type de peuplement des modes de gestion différents pourront être envisagés par parcelle ou groupe de parcelles**

Récapitulatif par parcelle ou groupe de parcelles

N° Parcelles	N° Sous parcelles	Surface (ha)	Type de peuplement	Type de peuplement objectif	Observations/précisions

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe

5-Programme des interventions

5-1- NOMENCLATURE CONSEILLÉE DES INTERVENTIONS COUPES ET TRAVAUX ET ABREVIATIONS A UTILISER :

COUPES	ABREGE	TRAVAUX	ABREGE
Coupe rase (et coupe par bandes)	CRA	Reboisement = plantation / semis	REB
Coupe d'ensemencement	CEN	Enrichissement / Regarni	ENR
Coupe secondaire	CSE	Dégagement et nettoyage	DEN
Coupe définitive	CDE	Dépressage	DEP
Balivage	BAL	Taille de formation	TF
Eclaircie = coupe d'amélioration	ECL	Elagage	ELA
Eclaircie à dominante Bois d'Industrie	EBI	Travaux jardinatoires (soins culturels en traitement irrégulier)	TJ
Coupe sanitaire	CS	Entretien DFCI	DFC
Coupe jardinatoire (ou de traitement irrégulier)	CJ	Nettoyage après accident	NAC
Coupe de taillis	CT		
Coupe de cloisonnements d'exploitation	CLO		
Récolte multi-produits	RMP		

Des types de coupes ou de travaux non prévus dans cette typologie synthétique peuvent toutefois être utilisés. Le code choisi correspondant sera alors utilisé dans les cases du tableau suivant.

5-2-PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX

*Par parcelle et année seront indiquées les interventions prévues en utilisant les abréviations proposées en page précédente.
Sauf pour les coupes rases les taux de prélèvement seront précisés.*

Parcelle ou sous parcelle forestière	Surface	Années (ajouter des colonnes si nécessaire)														
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031

Commentaires éventuels, notamment précisions complémentaires pour permettre l'agrément au titre des articles L.122-7 et 8 :

Texte

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par propriétaires sera porté en annexe.

5-3- PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Programme des travaux d'infrastructure (routes, places de dépôt, fossés, ...)		
Année prévisionnelle de réalisation des travaux	Numéro(s) de(s) parcelle(s) ou sous parcelle(s)	Nature de l'intervention

Commentaires :

Préciser :

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe.

Date et signature(s) *

Fait à, le

Prénom(s) NOM(s)

* Le plan simple de gestion doit être signé par tous les propriétaires (ou nu-propriétaires) et par le ou les usufruitiers. Vous pouvez joindre une procuration (modèle en annexe) donnant pouvoir à un des propriétaires ou des usufruitiers pour signer le plan de gestion.

Si le propriétaire est une personne morale, le signataire doit avoir pouvoir pour engager la personne morale (un extrait de Kbis peut être demandé).

Pièces obligatoires à fournir en annexe au document :

1. Le **plan de localisation de la forêt** indiquant le chef-lieu de la ou des communes de situation de la forêt, les voies d'accès à celle-ci et les contours de la propriété faisant l'objet du plan simple de gestion.
2. Le **plan particulier de la forêt**, comportant les indications ci-après :
 - **l'échelle**, qui doit permettre une lecture aisée et ne doit pas être inférieure au 1 : 10 000 ;
 - le **nord** géographique ;
 - les **limites** de la forêt et les points d'accès ;
 - les **cours d'eau et les plans d'eau** ;
 - les **équipements les plus importants**, tels que maisons forestières, chemins, lignes de division, pare-feu, points d'eau aménagés, principaux fossés, etc. ;
 - le **parcellaire forestier** correspondant au plan simple de gestion et mentionnant la surface de chaque parcelle ou, à défaut, le parcellaire cadastral ;
 - la **cartographie des peuplements** établie par référence aux types décrits dans le plan simple de gestion, en cohérence avec les grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole.
 - La **date** (au minimum l'année d'établissement de ce plan particulier
3. Le cas échéant, la **convention d'ouverture d'espaces boisés au public** signée avec une collectivité lorsqu'elle nécessite, conformément à l'article L.122-9 du code forestier, d'intégrer les objectifs d'accueil du public dans le plan simple de gestion.
4. Le cas échéant, le **contrat Natura 2000**.
5. Si le propriétaire est une personne morale, **copie du document nommant représentant légal** de celle-ci la personne qui présente le plan en son nom ; ce document peut être remplacé, pour une société, par **l'extrait K bis** du registre des sociétés.
6. Si le plan n'est pas présenté par le propriétaire ou, pour une personne morale, par son représentant légal, le **mandat habilitant la personne qui présente le plan à leur place à signer ce dernier**.

Dans le cas d'un PSG concerté :

7. La **liste des parcelles cadastrales** appartenant à chaque propriétaire (avec la date d'établissement)
8. Nom, adresse et date de naissance ou SIRET de chaque propriétaire
9. Mandat ou KBis de chaque propriétaire en indivision ou en société
10. La liste des documents de gestion durable préexistants pris en compte
11. Un tableau de programme des coupes détaillé par propriétaire
12. Un tableau des interventions détaillé par propriétaire

Autres pièces susceptibles d'être portées en annexe pour enrichir le document (liste non exhaustive) :

- Description du milieu naturel,
- Facteurs physiques et climatiques influençant la gestion,
- Description des stations forestières,
- Histogramme des classes d'âge,
- Etc.

PROCURATION



Les soussignés,

Nom	Adresse	Qualité (préciser nu-propriétaire, usufruitier, ...)

propriétaires de hectares sur la ou les commune(s) de

.....

donnent, par la présente, mandat à M.

pour signer le plan simple de gestion et le présenter à l'agrément du CNPF Nouvelle-Aquitaine.

Date :

Signatures :